

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION  
SECURITE, POPULATION ET SYSTEMES D'INFORMATION (SPSI)

---

**Objet : GESTION 2014**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La sous-commission de gestion SPSI est composée de Mme Magali ZUGER, membre, et M. Philippe LAURENT, président-rapporteur.

Munie de ses 26 questions envoyées au préalable les 13 février et 9 mars 2015 et après une lecture très attentive du rapport de la Municipalité relative au Dicastère SPSI, la sous-commission s'est rendue à la Place Saint-Louis où elle a été reçue courtoisement par M. Daniel BUACHE, Municipal, ainsi que par M. Philippe BROCCARD, chef du Service informatique et par le Capitaine Martin DE MURALT, Adjoint au Commandant de Police, les 20 mars et 2 avril 2015 respectivement. Nous tenons à les remercier chaleureusement pour leur accueil, la qualité de leurs réponses et l'ensemble du travail accompli durant l'année 2014, au service de nos concitoyens.

Afin de compléter certaines informations concernant la PRM et les tâches optionnelles, la sous-commission a également pu consulter le rapport de la PRM et questionner des délégués au Conseil intercommunal, dont elle a fortement apprécié les compétences et la disponibilité, malgré leurs multiples engagements.

**Service informatique**

La Délégation municipale "Informatique" sert d'organe consultatif pour la stratégie, ainsi que les projets en rapport avec les systèmes d'information. De même, le budget de fonctionnement et le plan d'investissements sont validés par cette délégation. Celle-ci est composée de trois Municipaux (M. Daniel BUACHE, M. Jean-Jacques AUBERT, M. Denis PITTET), du chef du Service du personnel ainsi que du chef du Service informatique. La seule réunion impérative est celle consacrée au budget, tandis que les autres rencontres s'organisent selon les besoins réels.

Les conditions d'intervention dans ce domaine face aux associations intercommunales partent du principe de la liberté de choix quant au rattachement au Canton ou à la commune concernée. Une fois ce choix opéré et en ce qui concerne notre Commune, les points suivants sont pris en charge : achats, installation et configuration des postes de travail, des imprimantes et des copieurs, gestion des licences, gestion du réseau de fibre optique, help desk, stockage/back up (Riond-Bosson 14) et réplication des données (Hôtel-de-Ville 1<sup>er</sup> étage), maintenance et configuration des centraux téléphoniques (cependant le réseau de fibre optique n'est pas dupliqué...), conseils sur demande.

Parmi les programmes utilisés par la Commune, Access est prédominant (13 différentes applications), mais seul le Passeport-Vacances est étendu à d'autres communes du district, ce qui couvre l'ensemble des coûts d'exploitation induits.

Les modules QGIS (assainissement, eau, gaz...) sont en Open Source sous la coordination d'un User Group en ce qui concerne les développements (spécifications, fonds). M. Roger MAURER, bilingue, en est le secrétaire. Une maquette sera présentée pour l'assainissement en coopération avec Pully pour les tests, sachant que Lausanne et Nyon seraient sur les rangs pour un système commun. Si cette présentation est concluante, il faudra ensuite trouver les fonds pour le développement, soit environ CHF 300'000.- (dont CHF 250'000.- pour le SIT sur budget 2015). A noter que parmi les prestataires possibles, seules deux sociétés spécialisées en Open Source ciblent les communes et l'intercommunal.

Pour l'eau, une étude de faisabilité s'est terminée en mars 2015 après avoir été menée entre Morges et Pully. Des améliorations complémentaires sont prévues pour un chiffrage en cours au moment du rapport. Rien n'existe cependant pour le gaz et l'électricité à ce jour.

**Vœu N° 1 : "Que notre Commune travaille davantage en coopération avec d'autres Communes du district ou ayant des besoins comparables en matière de conception et d'utilisation des logiciels informatiques".**

D'une manière générale, tout projet Open Source est un pari utile mais risqué, du fait de l'absence de feuille de route claire et de la complexité liée à la récolte de fonds pour les différents développements.

L'ensemble des softwares de l'Unité géomatique semble fonctionner à satisfaction, avec environ 20'000 sessions ouvertes et 13'000 utilisateurs en 2014 du géo-guichet à disposition, qui fonctionne via Google Analytics. Les équipes techniques sont désormais dotées de tablettes, ce qui permet une meilleure mobilité et un accès système étendu sur le terrain, gage d'efficacité. Un lien est même en cours de transfert pour les interventions des pompiers.

La plateforme SIT en usage n'étant plus soutenue par Autodesk sur Autocad, il va falloir migrer l'ensemble des données sur la nouvelle génération d'outils calibrés selon la réglementation suisse en vigueur, ce qui représente un choix restreint et oblige à définir au préalable une stratégie de migration pour 15 modules, soit six à huit mois au vu des effectifs en place.

De même, le module DPFE (perturbations du trafic) à destination du Dicastère IEEP sera disponible fin mars 2015, mais l'amélioration des fonctionnalités et de l'interface utilisateur font que la date de mise à disposition au grand public devrait être début 2016, au mieux.

A noter encore le fait que la nouvelle loi sur la géo-information générera une énorme charge de travail pour la Commune dès 2017, selon l'exposé des motifs mis à disposition des commissaires (consultation possible sur demande). Une évaluation d'impact ainsi que des modèles minimaux, de même qu'une procédure de consultation via les partenaires et associations concernés est donc en cours.

En ce qui concerne les mesures de sécurité mises en place pour les sites Ethernet, Intranet et Internet de la Commune, l'hébergement est réalisé par le fournisseur lomédia avec des mesures correspondant aux standards du marché, c'est-à-dire

prévention des intrusions, monitoring d'accès avec restrictions, redondance des systèmes et contrôles anti-virus. A ce stade, il est estimé que cela est suffisant par les spécialistes concernés.

Du fait des ressources en personnel limitées du Service informatique de la Commune (deux EPT, plus un chef de service) face aux défis présents et à venir, la Société Amaris a prêté main forte dès juillet 2014, et ce à satisfaction, avec trois personnes dédiées en alternance pour un temps de réaction garanti par contrat de quatre à 72 heures, selon le type d'incident. Ceci a représenté un coût de CHF 54'000.- en personnel sur six mois en 2014 (soit l'équivalent d'une personne à 50% sur un an refusée au budget 2014, mais acceptée au budget 2015), plus un contrat de maintenance de CHF 26'000.- avec un carnet d'heures forfaitaires, utilisables également pour les évolutions système.

Globalement, le Service informatique a ainsi pu faire face à ses missions fondamentales et se réjouit d'une personne supplémentaire à mi-temps, dont le recrutement est en cours et devrait être effectif d'ici l'été 2015 au plus tard. Le chef de service nous a néanmoins précisé que le cahier des charges, la variété des missions et le contexte d'interventions ne rendaient pas le recrutement aisé.

Au vu de la multiplicité des tâches et surtout des défis à venir, nous avons naturellement posé la question qui tue : un plan directeur en matière de systèmes d'information est-il prévu à un horizon proche? La réponse a fusé avec assurance : OUI, il est même en voie d'élaboration par le chef de service et devrait nous être diffusé ou présenté – après approbation par la Municipalité - d'ici la fin de cette année en Conseil communal.

### **Police et Services à la Population**

En ce qui concerne cette part importante du dicastère, il convient de rappeler que la participation à l'Association Police Région Morges (PRM) laisse à notre Commune une marge de décisions et d'actions essentielles par le biais de tâches nommées "optionnelles" : Office de la population, chancellerie, signalisation, police du commerce, inhumations, incendie et secours, protection civile, sauvetage, stand de tir. Tout ceci est délimité en termes de compétences par un contrat de droit administratif daté du 9 juillet 2012.

Cependant, un règlement de police intercommunal quant aux prérogatives communes et à leur exécution par la PRM a été élaboré après une année de travaux continus en 2014. Il se trouve actuellement en consultation dans les communes concernées et auprès du Canton (cohérence avec les statuts de la PRM à l'examen, avec l'aide d'un juriste externe).

La Municipalité a transmis plusieurs vœux (N° 31-2010 police de proximité, N° 5-2012 Commission de police, N° 6-2012 police à vélo, N° 7-2012 exportation de l'insécurité de Lausanne) à la PRM et la réponse à ces vœux devrait se trouver dans le nouveau règlement de police. La Municipalité propose donc de classer ces vœux, mis à part le N° 5-2012 concernant la Commission de police dont elle se dit satisfaite. Concernant le vœu N° 31-2010 "*Que la Municipalité insère la notion de police de proximité lors de la future mise à jour du règlement*", il nous est expliqué que ce con-

cept n'a pas sa place dans une loi donnée, mais qu'il s'agit d'une organisation générale qui devrait se refléter dans les statuts de la PRM.

Les statistiques PRM 2014 ne sont pas intégrées dans le rapport de gestion de la Commune, car il y a un problème de temporalité puisqu'elles ne sont pas disponibles au moment de la rédaction de ce dernier. Ceci ne pourra être changé à l'avenir, d'autant que celles-ci sont hors contrat administratif. Par contre, remarque nous est faite qu'une partie spécifique à Morges figure dans le rapport PRM 2014.

La recherche de locaux pour la PRM, le SIS Morget et la PCi s'avère plus complexe que prévue, en raison d'échéances et de besoins qui ont considérablement évolué, notamment dans le principe initial de recherche de synergies. De fait, l'idée initiale d'une sorte de "complexe multifonctions" n'a plus lieu d'être, tout en sachant que l'emplacement comme le bâtiment que cela implique ne sont simplement plus disponibles sur la Commune de Morges. Dans l'état actuel des choses à fin 2014, la PRM serait localisée à Morges selon le préavis récemment annoncé au Conseil communal, la PCi à Saint-Prex dans le cadre du Conseil intercommunal et le SIS Morget non encore déterminé, en lien avec une réévaluation des besoins des 29 communes concernées.

En ce qui concerne le déplacement de la fourrière, annoncé pour fin 2015 en réponse au vœu N° 15-2012, celle-ci a déjà pu trouver un nouvel emplacement à Saint-Prex, à la place de l'ancien Arsenal. Un bail de cinq ans renouvelable pour six communes de la PRM a été signé pour cet emplacement pratique de 600 m<sup>2</sup> déjà bétonnés et clôturés.

L'Office de la population a déployé son activité de manière satisfaisante avec toujours une grande variété de tâches très bien détaillées dans le rapport de gestion du dicastère concerné. La démarche de primo-information pour améliorer l'accueil et l'intégration des nouveaux habitants, ainsi que les audits de conformité (satisfecit pour la LPD) et de performance (via la Cour des comptes, en cours) attestent de la volonté cantonale de s'assurer de la bonne tenue de nos communes à cet égard et il convient de s'en féliciter.

En ce qui concerne les statistiques de l'office, nous relevons un solde migratoire communal positif mais aussi un excès de naissances sur les décès, ce qui tend à témoigner du dynamisme persistant de notre Commune et de sa capacité à attirer de nouveaux résidents en structure famille, dont plus du tiers d'origine étrangère. Il serait sans doute intéressant à ce stade de savoir si cela est dû à la politique municipale en matière de logements et/ou de qualité de vie ou encore à d'autres facteurs susceptibles d'être pris en compte pour asseoir durablement notre réputation.

La gestion du fichier des entreprises constitue un précieux indicateur communal, dont on peut regretter qu'il serve uniquement de grille de lecture quant à la bonne perception de la taxe forfaitaire sur les déchets. En effet, à l'heure où nous réfléchissons au développement économique de notre ville et à notre attractivité à cet égard (cf. diagnostic initié par l'ARCAM et présenté au Conseil communal), pourquoi ne pas interroger également les acteurs répertoriés sur les moyens susceptibles de concourir à leur propre extension sur place afin de proposer des mesures conjointes

répondant à cette extension et à la venue éventuelle de nouveaux acteurs économiques (de quel type et pour quelles activités ?).

En ce qui concerne la Chancellerie, il nous est rappelé que la Commission de police est un organe séparé de celle-ci, le rattachement visible sur l'organigramme n'étant qu'indicatif. En effet, la Commission de police est en charge des sentences municipales, tandis que la Chancellerie couvre des tâches administratives telles que réception, greffe et secrétariat.

Les amendes d'ordre (soit hors feu et vitesse) sont en baisse par rapport à 2013, en raison de maladies prolongées d'une partie des 6 assistants des services de police (ASP) en charge des contraventions. Toute comparaison d'une année sur l'autre quant aux chiffres paraît donc difficile et hasardeuse, d'autant que prédire le comportement et le respect des lois par les automobilistes l'est encore plus. Le taux d'amendes de stationnement s'établit à 32 par jour, ce qui est considéré comme plutôt raisonnable par les autorités de police en regard d'autres communes avoisinantes. Chacun appréciera... Quant à la conversion d'amendes en arrêt, elle représente un ultime recours dont la Commission de police ne maîtrise ni les décisions ni les applications. Très concrètement, en termes de parage, l'arrêt en double file demeure toléré, sans recrudescence marquée selon les autorités de police, et les bornes d'accès actuellement en place au centre-ville permettent déjà beaucoup de refoulements justifiés.

Cependant et d'une manière générale, si quelques avertissements ont été donnés pour ces cas de faible importance, aucune conciliation extrajudiciaire n'a eu lieu en 2014, car il apparaît clair que lorsqu'il y a dommage à des tiers privés aucune volonté exprimée ne va dans le sens d'une conciliation. De plus pour les mineurs avérés, les dégâts ou préjudices concernant la Commune sont rares (un seul cas en 2014) et notre système pénal se veut conciliant, sauf en cas de délit d'office ou de plainte déposée.

La Police du commerce dispose d'un outil efficace nommé POCAMA qui permet en cas de demandes de manifestations une pré-autorisation, laquelle est ensuite confirmée après examen des questions de sécurité. Pour rappel, il incombe aux organisateurs privés de manifestations sur le territoire de la Commune d'assurer eux-mêmes la sécurité de celles-ci et d'en assumer les conséquences s'il y a débordement. Quant aux artistes de rue, ils semblent que les autorisations correspondantes soient délivrées avec tact et prévenance, sauf cas avéré de mendicité déguisée ou de dérangement des commerçants et du grand public.

Le Service de signalisation a pour devoir premier de gérer l'existant, tandis que les études d'amélioration relèvent du Dicastère IEEP, supervisé par M. Jean-Jacques AUBERT. Dans tous les projets communaux liés aux infrastructures, la part sécurité comme mobilité douce est prise en compte et les suggestions de la population toujours les bienvenues. Nous invitons donc nos collègues Conseillers communaux à prendre directement contact avec le Service de l'aménagement du territoire, s'ils devaient observer des incohérences sur certains parcours précis ou panneaux de signalisation. Le bilan est vraiment possible lors de l'achèvement d'une réalisation et les statistiques accidents donnent une indication assez fiable, toutefois à posteriori...

L'entretien de la signalisation est donc couvert par 2.5 EPT à l'année, tandis que la police vérifie sur consultation la conformité à la loi sur la circulation.

Le stand de tir du district de Morges n'a pas encore fait l'objet d'une mise en ordre ou d'une dépollution en 2014; cependant la réflexion et les négociations se poursuivront en 2015 dans le cadre du groupe de cinq communes en vue de la nouvelle implantation. Comme mentionné dans le rapport de gestion, le stand de Colombier sis sur la Commune d'Echichens présente la meilleure alternative. De nouvelles négociations afin d'occuper cette parcelle sont en cours. Au vu des concessions actuelles, un transfert courant 2016 serait à l'ordre du jour.

Les activités du Sauvetage sont de nature bénévole et ont vu une recrudescence des interventions en 2014, y compris pour des cas graves. Des actions de prévention et d'information des plaisanciers durant l'été auraient donc du sens. Une visite avec sortie sur le lac en mai a permis aux membres de la Commission de gestion d'éprouver l'utilité et le dévouement de ce corps d'assistance motivé et bien équipé.

### **Conclusion**

Le service est géré à satisfaction par un municipal qui connaît son département et qui peut s'appuyer sur des collaborateurs compétents. Les rôles et responsabilités de la PRM et ceux du Dicastère sécurité, population et systèmes d'information sont enfin bien définis. Nous espérons que la PRM saura répondre à satisfaction aux vœux qui lui ont été transmis par la Municipalité et rendons attentifs nos collègues Conseillers communaux délégués à la PRM au traitement futur de ces vœux.

Pour la commission de gestion

La Présidente

Claudine Dind

Pour la sous-commission

Le Président

Philippe Laurent